

**MAIRIE  
DE  
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE  
73220**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre, mercredi 10 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 04/01/2023, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Dominique – VILLARD Michel

Absents : SAMSON Julien donne pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET  
DUPONCHEL Magali

M. BERARD Olivier a été nommé secrétaire de séance.

### **OBJET : VIDEOSURVEILLANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL. Abroge et remplace la délibération 2023-010 du 2 février 2023.**

Madame le Maire indique au conseil municipal que la mise en place d'un système de vidéosurveillance dans certains endroits du village est à l'étude.

Le coût estimé de cette opération s'élève à **74 209.10 € HT**.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le lancement du projet « vidéosurveillance »,
- **APPROUVE** le montant de l'opération s'élevant à la somme de **74 209.10 € HT**,
- **DIT** que la somme indiquée sera imputée sur la section d'investissement du budget communal,
- **SOLLICITE** l'intervention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL et une subvention d'un montant de **13 357.64 € HT** correspondant au taux de **18 %**,
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.*

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER BEAUCHET

